



Formulaire de demande d'attestation HPE/THPE

Veillez fournir 1 formulaire par EGID

Requérant à qui sera adressé l'émolument	
Nom ou raison sociale	
Adresse	
Lieu, date et signature	

Bâtiment à labelliser :

Adresse complète			
Label (HPE/THPE)		Autorisation de construire numéro	
Date d'achèvement des travaux		N° EGID	

Annexes à fournir :

	Documents à fournir	Auto contrôle	Réservé OCEN		
			Présent	Manque	incomplet
1	Copie du courrier de l'OCEN de validation de conformité du projet 30 jours avant le début des travaux.				
2	Copie du courrier de la direction de travaux de conformité du projet.				
3	Date d'achèvement des travaux				
4	Schéma de principe des installations de chauffage réalisées				
5	Schéma de principe des installations de ventilation réalisées				
6	Protocole de mise en service de l'installation du système de chauffage				
7	Protocole de mise en service de l'installation du système de ventilation				
8	Protocole de mise en service des capteurs solaires thermiques				
9	Protocole de mise en service des capteurs solaires photovoltaïques				
10	Rapport d'équilibrage hydraulique				
11	Rapport d'équilibrage aéraulique				
12	Descriptif de la régulation				
13	Label Minergie® / Minergie-P® cas échéant				

Réservé OCEN	<hr/> <hr/>
--------------	-------------

Cadre réservé OCEN				
Conformité	<input type="checkbox"/> Complet		<input type="checkbox"/> Incomplet	
Date du traitement et nom du technicien				
Contrôle	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Emoluments	



Information relative à la demande d'une attestation

Explicatif des documents à fournir:

1	Document fourni par l'OCEN en réponse au dossier de 30 jours avant le début des travaux validant la conformité du projet selon le standard demandé.
2	Courrier de la direction des travaux que les travaux ont été réalisés conformément au projet validé par l'office des autorisations de construire (selon l'article 7 LCI, voir lien ci-dessous) https://www.ge.ch/fournir-attestation-globale-conformite-construction
3	Date complète en jour, mois et année
4	Schéma complet depuis la production comprenant toute les informations techniques nécessaires au contrôle des installations. (températures, débits, diamètres des conduites etc...)
5	Schéma complet depuis la production et comprenant toute les informations techniques nécessaires au contrôle des installations. (débits, sections et diamètres des réseaux etc...).
6	Rapport complet de la production de chaleur comprenant des valeurs selon les mesures effectuées.
7	Rapport complet de la production d'air comprenant des valeurs selon les mesures effectuées.
8	Rapport complet de l'installation de production d'énergie solaire thermique comprenant des valeurs selon les mesures effectuées.
9	Rapport complet de l'installation de production d'énergie solaire électrique comprenant des valeurs selon les mesures effectuées.
10	Rapport complet sous forme de tableau comprenant des valeurs selon les mesures effectuées. (Débits théoriques et mesurés de toutes les installations et valeurs de réglage des organes d'équilibrage)
11	Rapport complet sous forme de tableau comprenant des valeurs selon les mesures effectuées. (Débits théoriques et mesurés de toutes les installations, fournir le principe de fonctionnement, la fiche technique et, si applicable, la position de réglage de chaque bouche pour les installations hygroréglable et/ou autoréglable).
12	Principe de réglage (thermostats pièce par pièce ou centralisé, courbes de réglages, etc...)
13	Label Minergie® / Minergie-P® cas échéant

Demande d'attestation

Un dossier complet devra être envoyé à l'OCEN, par voie postale, en y joignant un formulaire par EGID.

<https://www.ge.ch/aides-financieres-amelioration-energetique-energies-renouvelables-subventions/beneficier-exoneration-impot-immobilier-complementaire-obtenir-attestation-hpethpe>

Dossier complet

En cas de préavis favorable, l'attestation est envoyée au requérant.

Conformément à l'article 29B ch.2 let.b REN, chaque délivrance d'attestation fera l'objet d'un émoulement au tarif de Fr .100.- l'heure. En principe la délivrance d'une attestation prends environ 3h si le dossier présenté est complet.

La délivrance d'une attestation après la première analyse d'un dossier complet et recevable est facturée 300 francs.

Dossier incomplet

En cas de demande de compléments, la totalité du dossier sera retournée à l'expéditeur.

Chaque demande de complément pour l'analyse d'un dossier de demande d'attestation majorera l'émoulement final de 300 francs.